



# CLARTÉS

Fédération Syndicale Unitaire

de Haute Vienne

N° 84 juin 2016

Trimestriel - prix : 0,30 € Directeur de la Publication : Nicolas Villacampa

CPPAP 0716 S 05312 Imprimé par nos soins ISSN 1268-5542

-Dispensé de timbrage -



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 07/06/2016



## EDITORIAL

**« Le 49-3 est une brutalité. Le 49-3 est un déni de démocratie »**

(François Hollande, alors Premier Secrétaire du Parti Socialiste).

« Tout projet de réforme envisagé par le Gouvernement qui porte sur les relations individuelles et collectives du travail ... fait l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs ... (article L1 du Code du Travail

Le Gouvernement n'a pas appliqué cette règle ... du moins avec les syndicats de salariés !)

**« Minorité agissante » ?**

- 1,3 millions de signatures pour la pétition en ligne « Loi Travail, Non Merci »
- 74% d'opposition des français à la « Loi Travail » selon les sondages d'opinion
- impossibilité pour le Gouvernement de faire voter sa loi à l'Assemblée, faute de majorité ... alors que le PS à lui tout seul a la majorité absolue !!!

Résultat : pour la 3eme fois, ce Gouvernement veut utiliser le « 49-3 » pour faire pas-

ser en force un texte rejeté par la majorité des Français, rejeté par la majorité des députés, rejeté par la majorité des syndicats ... mais dans quelle République vit-on ? Qui est la minorité agissante ? Les salariés qui manifestent depuis le début contre ce projet régressif pour les jeunes et les salariés ... ou ... le Gouvernement ?

Christophe Tristan-Nicolas Villacampa  
Co-Secrétaires FSU 87



## Sommaire:

EDITORIAL	1
ELECTIONS	2
PROFESSIONNELLES À LA GRANDE RÉGION	à 3
VOTATION CITOYENNE	4 à 6
DOSSIER REGION	6 à 9
LETTRE OUVERTE AU PARTI SOCIALISTE	7
TOUS-TES A PARIS	8



# ELECTIONS PROFESSIONNELLES À LA GRANDE RÉGION

A l'approche des élections professionnelles qui auront lieu du 23 au 30 juin inclus, les 8300 agents de la grande région sont appelés à désigner pour la 1<sup>ère</sup> fois, celles et ceux qui vont les représenter pendant 2 ans ½ jusqu'à la fin 2018 au Comité Technique, dans les Commissions administratives paritaires et au CHSCT.

Ces instances centralisées à Bordeaux vont avoir à traiter les conditions de travail et les carrières des 8300 agents représentés....

**L'enjeu de ces élections est majeur pour l'ensemble des personnels.** En effet, 4 mois après la fusion, ceux-ci s'interrogent encore sur les conditions d'harmonisation des droits sociaux, sur l'organisation future des services, l'évolution de leurs missions et parfois sur la localisation ou le maintien de leur poste.

D'ores et déjà, tous les représentants du personnel des 3 anciennes Régions siègent ensemble dans les instances paritaires provisoires de la Grande Région. **Nous avons déjà pu constater que ces réunions se font bien souvent dans des conditions peu respectueuses des représentants du personnel** (timing impossible à tenir, horaires de séance inadaptés pour nos élus limousins...).

Malgré ce contexte difficile, les élus FSU continuent et continueront à porter la parole et les inquiétudes de tous les personnels concernant notamment :

## L'égalité des droits entre tous les agents :

Les agents de la nouvelle Région bénéficient de droits sociaux (régimes de primes, conditions d'avancement, temps de travail, œuvres sociales, ...) très disparates, selon qu'ils travaillent dans les territoires des ex-Régions de l'Aquitaine, du Limousin ou de Poitou-Charentes. **Il y a donc urgence à harmoniser les droits afin de rétablir l'égalité.**

**Cependant,** la loi donne jusqu'au 31/12/2017 à la nouvelle Région pour décider des primes et « conditions d'emplois », et 5 ans de plus (soit au maximum jusqu'au 31/12/2022) pour les appliquer, mais elle ne l'oblige pas à aligner par le haut. La loi prévoit en effet que les agents qui bénéficieraient d'un niveau de primes supérieur au régime harmonisé, conserveraient « à titre individuel » leur régime plus favorable, ce qui aurait pour effet de pérenniser des inégalités. **C'est pourquoi seul l'alignement par le haut permettra d'assurer l'égalité entre les 8 300 agents.**

**Nous avons donc demandé dès 2015, l'ouverture de négociations ayant pour objectif d'aligner l'ensemble des droits sur la situation la plus favorable existant dans les anciennes régions.** En décembre 2015, le candidat Alain Rousset s'est engagé à aligner par le haut les régimes indemnitaires en 2 étapes : 1<sup>ère</sup> étape en 2016, avec alignement des primes des agents du Limousin sur leurs collègues d'Aquitaine, puis 2<sup>e</sup> étape, de l'ensemble des agents sur le régime le plus favorable, c'est-à-dire celui de Poitou-Charentes. Les agents attendent toujours la mise en œuvre de cette 1<sup>ère</sup> étape, malgré leur mobilisation et nos multiples interventions auprès du Président pour exiger le respect de ses enga-

gements.

Quant à la 2<sup>e</sup> étape sur les primes ainsi que sur l'harmonisation des autres droits, et des critères de dotation en personnels des lycées, le Président a décidé qu'elle fera l'objet d'une (suite page suivante)

négociation qui débutera en septembre 2016, qui sera globale en vue d'un « pacte de progrès social ».

**Nous nous engagerons dans cette négociation avec détermination** dans l'objectif de gagner l'alignement par le haut des droits des agents.

**Mobilité interne : Plan d'accompagnement des agents au changement et aux mobilités fonctionnelles**

Avec la mise en place de la nouvelle organisation, avec l'harmonisation accélérée des politiques, la plupart des agents dans les services vont vivre des évolutions majeures concernant le rattachement hiérarchique, les métiers, les missions,... Nous demandons depuis plusieurs mois la mise en place du plan d'accompagnement promis par le Président à l'automne dernier.

Nous l'avons réclamé à nouveau lors du CT du 3 mars à Poitiers, hélas la demande a été jugée « prématurée ». Position inacceptable, quand on sait que pour beaucoup d'agents le changement a déjà commencé : changement de postes pour certains, adaptation aux nouveaux outils,... et s'accélère avec l'annonce de la fin de certains dispositifs d'aide. Le plan d'accompagnement doit évoluer dans le temps, mais il est indispensable d'y travailler dès maintenant.

Appel au respect des engagements pris par le Président !

Deux cents agents du site de Limoges se sont rassemblés le 26 avril pour exprimer leur mécontentement devant la façon dont la nouvelle Région se construit et pour demander une nouvelle fois au Président le respect de ses engagements.

La réorganisation annoncée des services ne présente pas les garanties du maintien « d'un service public de qualité au plus près des habitants » comme promis par A. Rousset. Aucune garantie que les services qui resteront basés dans les anciennes capitales régionales ne seront pas autre chose que des lieux d'exécution, alors que les compétences existent à Limoges comme à Poitiers pour apporter une expertise, une connaissance des territoires et participer pleinement à la préparation de la décision politique.



*Avec la FSU,  
pour le Service Public !*



La « co-construction avec l'ensemble des partenaires régionaux » promise par le Président n'est pas au rendez-vous. La fusion ressemble à une absorption où tout est centralisé à Bordeaux, ce qui conduit à une déresponsabilisation des agents. De plus, les procédures s'alourdissent, les dysfonctionnements se multiplient et les délais de paiement des bénéficiaires s'allongent ce qui affecte la qualité du service public et dégrade les conditions de travail.

A.ROUSSET s'était clairement engagé à ce que tous les agents du Limousin (lycées et services), qui bénéficient des conditions d'emploi les moins favorables dans la grande Région, voient leur régime de prime aligné sur celui de l'Aquitaine dès 2016, rétroactivement au 1er janvier. La rétroactivité est aujourd'hui « oubliée » et les agents des services sont exclus de l'alignement, alors qu'ils vivent (comme leurs collègues de Poitiers) des changements considérables et doivent consentir un effort très important d'adaptation.

Les agents du site de Limoges restent mobilisés, ceux des lycées du Limousin le sont également pour le res-

pect de la promesse de rétroactivité.

Les élus FSU les soutiennent.

Pour l'INTER87FSU, Christophe NOUHAUD ET Vanina PRABONNAUD

## VOTEZ, FAITES VOTER POUR LA FSU !



### CAMILLE SENON REFUSE LA DISTINCTION PROPOSÉE PAR MANUEL VALLS ... ET ELLE S'EN EXPLIQUE

Par solidarité avec le mouvement social contre la Loi travail, Camille Senon, 93 ans, rescapée du massacre d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne) en 1944, a opposé une fin de non recevoir à la proposition du Premier ministre de l'élever au rang de commandeur de l'Ordre national du mérite, a-t-elle indiqué dimanche à l'AFP.

« Dans le contexte actuel il m'est impossible d'accepter de votre part cette distinction (...) alors que je suis totalement solidaire des luttes menées depuis deux mois par les salariés, les jeunes, une majorité de députés et de Français contre la Loi travail que vous venez d'imposer par le 49-3 », a-t-elle écrit dans une lettre adressée au Premier ministre fin mai. Accepter cette distinction aujourd'hui serait, ex-

plique-t-elle,

« renier toute ma vie militante pour plus de justice et de solidarité, de liberté, de fraternité et de paix ». Jointe par l'AFP dimanche, l'intéressée a évoqué « un hasard du calendrier qui tombe particulièrement mal ».

« Quand j'ai reçu cette proposition le 17 mai, il m'a paru évident que dans ce contexte où des gens luttent pour faire respecter leurs droits et où mes camarades syndicalistes d'Air France sont traduits devant les tribunaux il était tout simplement inacceptable pour moi de recevoir cette distinction sur proposition de Monsieur Manuel Valls », a-t-elle ajouté.

Déjà récipiendaire de la Légion d'honneur, cette rescapée du tramway d'Oradour-sur-Glane, qui a perdu sa famille dans le massacre des habitants par le détachement de la Waffen-SS Das Reich le 10 juin 1944, est une infatigable militante syndicaliste et féministe.

Encore merci Camille pour cette leçon d'intégrité et de persévérance.



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

## **La démocratie ayant un sens pour les salarié-e-s, les jeunes, les privé-e-s d'emplois, les retraité-e-s, les organisations syndicales et de jeunesse, mobilisées depuis presque 3 mois décident d'une VOTATION CITOYENNE dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude.**

**La mobilisation puissante des salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-e-s. Pour toute réponse le gouvernement a choisi le déni de démocratie avec l'utilisation du 49.3, puis l'autoritarisme et la répression.**

Plus de 70% de la population est opposée à ce projet de loi ainsi qu'à l'utilisation du 49.3. Les mobilisations et le rapport de force dans l'opinion publique ont contraint le gouvernement à proposer des modifications au projet de loi, pour tenter d'en minimiser les impacts, mais le compte n'y est toujours pas pour les salariés et pour les jeunes.

**Le projet demeure inacceptable, inamendable et doit être retiré.**

Alors que certain-e-s parlent d'avancées, d'autres comme le Medef, jugent que le projet est vidé de son sens. Ce texte reste fidèle à son objectif de départ :

**Inversion de la hiérarchie des normes** (article 2). La primauté absolue donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche. Cela aurait pour effet de faire voler en éclat le socle commun de protection et de garanties collectives pour tous les salarié-e-s et la mise en place d'autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises pour imposer des normes défavorables... avec

pour finalité, l'inégalité entre les salarié-e-s d'un même secteur, l'éloignement de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une course au dumping social.

**CONCOURENT À CETTE RÉGRESSION SOCIALE :**

### ► **Les accords de développement et de maintien de l'emploi**

Depuis la loi de 2013 des accords d'entreprise « défensifs » peuvent être conclus en cas de difficultés économiques.

Ils peuvent imposer aux salarié-e-s des modifications de durée et d'organisation de travail ainsi que de rémunération, bien sûr en leur défaveur.

Désormais de tels accords régressifs seraient aussi possibles même si l'entreprise va bien! Et fini le licenciement économique si un salarié-e refuse une telle modification de son contrat de travail. L'entreprise ne sera pas tenue de faire un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et n'aura pas besoin de prouver qu'elle a des difficultés économiques.

### ► **L'assouplissement du licenciement économique**

La définition des difficultés économiques demeure plus que large : perte d'exploitation, réorganisation, sauvegarde de la compétitivité, baisse de chiffres d'affaires, de commandes,... ne permettant plus au/à la juge d'apprécier le sérieux et la réalité des difficultés économiques et des licenciements. Ces dispositions empêchent aussi le/la salarié-e de contester le licenciement économique auprès du/de la juge prud'homal. Avec de telles mesures, ce n'est pas la peur d'embaucher qui est de mise mais bien celle de perdre son emploi pour les salarié-e-s. Que resterait-il donc, dans ces conditions, du CDI ?

### ► **Le référendum-chantage**

Possibilité pour les organisations syndicales minoritaires (30% des voix aux élections professionnelles) de pouvoir demander un référendum pour valider un accord – régressif – signé avec l'employeur-euse.

Ceci s'opposerait aux choix des salarié-e-s dans les élections professionnelles, mettant à mal le principe de représentativité des organisations syndicales et l'exercice du droit d'opposition. C'est en vérité un véritable déni de démocratie sociale dont il s'agit.

On ne connaît que trop la sincérité d'un référendum placé sous le couperet de la délocalisation ou des suppressions d'emploi et le « libre arbitre » qu'il en résulte pour les salarié-e-s sommés de choisir entre garder la « garantie » de l'emploi ou leurs garanties, Smart en est un exemple.

### ► **Une médecine du travail au rabais et dévoyée**

Loin de chercher à la développer, le projet de loi El Khomri entérine une situation déjà fragilisée. La visite médicale d'embauche est réservée aux seul-e-s salarié-e-es affecté-e-es sur des postes pré-

sentant des risques particuliers, la périodicité des visites médicales est supprimée, la possibilité est ouverte à des non médecins pour faire les visites médicales et les études de postes... La médecine du travail est aussi attaquée par une réforme de l'aptitude.

Ainsi le rôle de la médecine du travail est radicalement transformé notamment en ne permettant plus de faire lien entre le travail et les affections subies de son fait. D'un rôle de prévention, elle mute à celui de délivrance d'un permis d'embaucher et de licencier.

### ► **La fonction publique également concernée**

Si ce projet de loi vise d'abord à modifier le Code du travail, les agent-e-s de la Fonction publique sont concernée-e-s, par solidarité bien sûr mais aussi par les régressions, qui pourraient être transposés dans le secteur public. En effet, nombre de règles inscrites dans le statut de fonction publique sont la transposition de dispositions du Code du travail (dialogue social, rapport national, local, temps de travail, etc.)

### ► **Pour les jeunes, le droit à l'avenir remis en cause**

Alors que les jeunes connaissent déjà la précarité pendant leurs études et leur insertion professionnelle, la loi travail est une véritable remise en cause de leur droit à l'avenir imposant de travailler plus pour gagner moins, tout en fragilisant leur parcours de vie en facilitant les licenciements.

Les organisations des pays voisins qui ont fait l'expérience d'une réforme du marché du travail dans un passé récent, Italie, Espagne, Portugal, bien sûr la Grèce mais également l'Allemagne mesurent les conséquences et interrogent très fortement la pertinence du projet gouvernemental en France. Leur position se traduit par des messages de solidarité et les grèves organisées actuellement.

**La votation citoyenne organisée par les 7 organisations syndicales doit permettre à tous les salarié-e-s, jeunes, privé-e-es d'emplois, retraité-e-s et citoyen-ne-s de s'engager dans la mobilisation. PARTICIPEZ-Y EN DÉPOSANT LE BULLETIN DE VOTE !**



aux responsables socialistes de Haute-Vienne ayant soutenu la motion  
A au Congrès National du Parti Socialiste (Laurent Lafaye, Alain Rodet,  
Catherine Baubatie, Marie-Françoise Pérol Dumont, Daniel Boisserie)

Madame, Monsieur ;

Il y a tout juste un an, lors du congrès du parti socialiste, vous avez soutenu « la motion A » présentée par Jean-Christophe CAMBADELIS, intitulée « **Le renouveau socialiste** ».

Au chapitre « **démocratie sociale et droits des salariés** », ce texte, adopté par la suite, affirmait avec force que la seule réforme du Code du travail souhaitable devait « ... avoir pour objectif d'accroître le dialogue social et de sécuriser les salariés dans leur emploi comme dans leur vie professionnelle. ».

Dénonçant l'extension du travail dominical, le texte défendait « **le pouvoir de négociation des syndicats** » et militait « **pour qu'à tous les niveaux, s'organise le dialogue social dans notre pays** » en lien avec un renforcement du droit de regard des élus du personnel sur la situation réelle des entreprises. Non content de prôner ainsi le renforcement, nécessaire à nos yeux, du rôle des organisations syndicales, qui rappelons-le comptent bien plus d'adhérents que tous les partis politiques, cette motion affirmait que la démocratie sociale devait se construire en lien avec un syndicalisme fort, en restant « **intransigeant sur les régressions sociales** ». Pour cela, vous appeliez, avec l'ensemble des signataires, à « **rétablir la hiérarchie des normes** », la loi devant être plus forte que l'accord collectif et lui-même s'imposer au contrat de travail.

La négociation sociale, rappelez-vous, devait « **s'inscrire dans le cadre d'un État qui garantit le socle des règles sociales, impulse les négociations et en fixe les règles, et les fait respecter.** ».

Un an après avoir signé et soutenu ce texte, pensez-vous que la loi Travail, proposée par un des soutien notoire de cette motion, à savoir Myriam EL KHOMRI, correspond à l'esprit de ce que vous souteniez avec la future ministre, il y a tout juste un an ?

Estimez-vous que la façon dont le texte a été rédigé, sans aucune concertation en amont, sans négociation ensuite, s'inscrit dans la logique de cette motion A ? Pensez-vous que le 49.3 est un outil du dialogue social ?

Comment expliquez-vous un tel changement de ton, de stratégie en une année ? Ne pensez-vous pas que ce virage à 180 degrés des partisans de la motion de Jean-Christophe CAMBADELIS, avec un article 2 à l'exact opposé de ce que vous défendiez à Poitiers, puisse déstabiliser l'opinion publique et faire le jeu du populisme ?

Sachez qu'en ce qui concerne nos organisations, c'est avec constance que nous rappelons que ce n'est pas le code du Travail qui est un frein à l'emploi, c'est juste un outil nécessaire pour défendre des salariés qui ne sont pas en position d'égalité face à leurs employeurs.

Ce code peut évidemment être revu, réviser pour offrir plus de garanties aux salariés. C'est sans doute ce qu'attendent les électeurs qui ont porté un président de gauche au pouvoir en 2012.

Concernant la lutte contre le chômage, bien plus que des textes, l'emploi dépend de la situation économique et de la redistribution des richesses produites par le travail. Se pencher sur cette question passe par une réflexion autour du temps de travail, des augmentations salariales, du rôle du service public. Cela peut évidemment se faire en lien avec une réflexion sur le code du travail, mais il serait fallacieux de laisser penser que c'est ce dernier point qui créera seul de l'emploi. Évidemment nous nous tenons à votre disposition pour en parler.

Dans l'attente de vous lire nous vous prions d'agréer, nos syndicales salutations.



*Renforcer la démocratie sociale et les droits des salariés*

Dans l'entreprise, les salariés, pour être respectés, doivent avoir des droits. *C'est pourquoi nous disons qu'il faut un Code du travail alors que la droite et une partie du patronat y voient une atteinte à la liberté d'entreprendre. Si le Code du Travail doit être modernisé et simplifié, les réformes doivent avoir pour objectif d'accroître le dialogue social et de sécuriser les salariés dans leur emploi comme dans leur vie professionnelle. Combattons cette idée fausse que l'économique et le social s'opposeraient : l'un ne va pas sans l'autre.*

Trois exemples illustrent notre volonté. Celui des **seuils sociaux**, d'abord. Nous avons rappelé l'attachement des socialistes aux institutions représentatives du personnel. S'il est vrai qu'aujourd'hui, la représentation dans les petites entreprises est complexe et doit être simplifiée, la réforme doit avoir pour objectif qu'une réelle représentation existe dans les petites sans que soit remise en cause celles qui existent dans les plus grandes.

Le **contrat de travail** est le deuxième exemple. Les règles qui le régissent, qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée, doivent permettre une sécurité pour les salariés et combattre la précarité qui les frappe. Ainsi une réforme telle que le contrat unique ou l'extension des contrats de chantiers à d'autres secteurs que le bâtiment, et *a fortiori* à l'ensemble des secteurs, est pour nous exclue. Il convient de veiller à ce que puissent accéder dans de meilleures conditions au marché du travail tous ceux qui en sont exclus.

Troisième exemple : le **repos dominical**. *Nous sommes opposés à une nouvelle extension du travail du dimanche*. C'est d'abord un choix de société : la consommation ne peut être l'alpha et l'oméga de nos vies. *Le dimanche doit d'abord être un moment du vivre ensemble*. C'est une question de protection des salariés les plus fragiles pour lesquels la liberté de choix n'existe pas réellement, de protection des petits commerces qui restent souvent les dernières activités présentes dans les quartiers en difficulté et dans les zones rurales désertifiées.

Nous réaffirmons **la reconnaissance des droits individuels et collectifs des salariés**, seule manière de faire respecter les femmes et les hommes qui travaillent dans la fonction publique et le secteur privé. Alors que l'UMP et le FN mettent en cause les organisations syndicales à travers la dénonciation permanente des corps intermédiaires, *les socialistes défendent le pouvoir de négociation des syndicats et militent pour qu'à tous les niveaux, s'organise le dialogue social dans notre pays*.

Avec les conférences sociales, le rôle des partenaires sociaux a été reconnu et la valeur de la négociation collective affirmée. Aujourd'hui, il faut aller plus loin en **renforçant le droit de regard des élus du personnel sur l'utilisation du CICE**, non pas seulement après coup pour en savoir l'usage, mais *a priori* afin d'être associés à la définition de la meilleure affectation de cette intervention publique en faveur de l'investissement et de l'emploi. **L'information économique sur la situation de l'entreprise doit être accessible aux salariés** par la « base de donnée unique » négociée avec les élus des syndicats de l'entreprise.

Quant à l'**engagement des femmes et des hommes dans l'action syndicale**, **il doit être reconnu et valorisé**. Pour toutes ces raisons, nous nous engageons à faire en sorte que le Parti, en lien avec nos parlementaires et en relation avec les partenaires sociaux, pèse activement sur le contenu de la future loi sur l'amélioration des conditions du dialogue social en France.

*La démocratie sociale que nous devons construire doit s'appuyer sur un syndicalisme fort et respecté, constructif sur l'innovation, intransigeant sur les régressions sociales.*

*Et puis, il faut rétablir la hiérarchie des normes : la loi est plus forte que l'accord collectif et lui-même s'impose au contrat de travail*. Si la loi peut permettre à des accords de déroger à ces dispositions, elle ne peut le prévoir dans des domaines relevant de l'ordre public social : salaire minimum, durée légale du travail, droit du licenciement, existence de la représentation du personnel. Avec le chômage de masse, les salariés et les syndicats reculent encore dans le rapport de forces avec les employeurs. *Aussi la négociation sociale doit-elle s'inscrire dans le cadre d'un État qui garantit le socle des règles sociales, impulse les négociations et en fixe les règles, et les fait respecter.*

«Le 49-3 est une brutalité. Le 49-3 est un déni de démocratie »

(François Hollande, alors Premier Secrétaire du Parti Socialiste).

**PROJET DE LOI TRAVAIL : C'EST NON !**

**NON A UN RETOUR CENT ANS EN ARRIERE**

**TOUS A PARIS MARDI 14 JUIN**

**Départ: parking de CORA 6h30 (Rendez-vous 6h15)**

**Retour aux alentours de 23h30**

**Inscrivez-vous si ce n'est encore fait.**

**Souscrivez si vous ne montez pas  
(voir coupon ci-dessous)**



Afin de favoriser une mobilisation massive, la FSU a décidé de réserver des Cars qui partiront de Brive, Limoges, La Souterraine. (départ 6h30, retour 23h30)

Nous lançons donc une inscription-souscription à nous retourner :

INSCRIVEZ - VOUS EN RETOURNANT LE COUPON REPONSE CI-DESSOUS A

FSU 24 bis rue de Nexon 87 000 Limoges

✂ \_\_\_\_\_

JE M'INSCRIS POUR MONTER A PARIS MARDI 14 JUIN:

NOM .....

PRENOM.....

ETABLISSEMENT.....

Mail ou portable:

.....

**OU**

JE NE PEUX PAS VENIR MAIS JE PARTICIPE FINANCIEREMENT EN VERSANT .....euros

Signature

